

Les raisons de voter pour les listes SNESUP-FSU aux prochaines élections CNU

Pièce maîtresse du statut de fonctionnaires d'État des enseignants-chercheurs face aux pouvoirs locaux et leurs arbitraires, le Conseil national des universités (CNU) est la cible d'attaques visant à sa dénaturation ou sa disparition.

Par **MARIE-JO BELLOSTA**,
responsable du secteur Situation du personnel

La loi de transformation de la fonction publique, promulguée le 7 août dernier, en réduisant les prérogatives des commissions administratives paritaires, pourrait dessaisir le Conseil national des universités (CNU) des procédures d'avancement de grade des enseignants-chercheurs (EC) : ce serait alors la fin du contingent national de promotions accordées par le CNU. La Conférence des présidents d'université (CPU), quant à elle, envisage tout simplement de supprimer le CNU. Le ministère vient d'introduire un nouveau congé pour les EC en court-circuitant le CNU de l'évaluation des dossiers de candidature : un premier pas vers une évaluation locale de la carrière des EC.

Le SNESUP-FSU s'oppose fermement à cette volonté de régression démocratique et à tout excès de localisme.

Le SNESUP-FSU propose des candidats engagés dans leurs activités scientifiques et pédagogiques, représentatifs de la diversité des établissements et des territoires, des thématiques et approches de leurs champs disciplinaires.

Les revendications du SNESUP-FSU sur les missions des sections CNU sont :

● LA QUALIFICATION

La politique de gels de postes des établissements entraîne un gâchis humain et scientifique considérable. En 2017, seulement 7 % de qualifiés MCF et 11 % de qualifiés PU ont eu un poste par concours cette année-là.

Le SNESUP-FSU revendique des créations de postes de MCF et PU et défend la qualification en tant que reconnaissance nationale de l'aptitude à l'exercice des missions d'enseignant-chercheur.

● LES PROMOTIONS

Le taux de promotion, qui n'a pas changé depuis 2011, décourage les EC à postuler à une promotion.

Le SNESUP-FSU défend une augmentation des promotions et le déroulement d'une carrière sur au moins deux grades pour tous les MCF et les PU. Il dénonce le passage au choix à l'échelon exceptionnel, sélection introduite uniquement pour les MCF.

● LE CRCT

Le contingent CNU dépend du nombre de CRCT accordés par les établissements dans l'année antérieure, entraînant une diminution continue

(-10 % en 8 ans). En 2016-2017, au total 900 CRCT, pour environ 48 000 EC concernés.

Le SNESUP-FSU revendique à l'inverse une augmentation du nombre de CRCT tant au niveau local que national ainsi qu'un contingent CRCT supplémentaire à la suite d'un congé de maladie, parental ou une mission d'intérêt collectif.

● LA PRIME D'ENCADREMENT DOCTORAL ET DE RECHERCHE

Un constat de localisme et de traitement inégalitaire : un tiers des établissements attribuent une prime aux collègues classés dans les 50 % meilleurs alors que dans d'autres établissements, des collègues classés dans les premiers 20 % n'ont pas de prime ; un quart des établissements définissent un montant unique de PEDR, un autre quart un montant différencié MCF et PU ; un quart encore un montant pour les dossiers classés dans les 20 % meilleurs et un autre montant pour les 30 % suivants ; d'autres définissent à la fois des montants différents selon les corps ainsi que des critères locaux supplémentaires.

Le SNESUP-FSU est contre la politique d'individualisation des rémunérations et de mise en concurrence des enseignants-chercheurs. Il dénonce la logique des primes qui est un pis-aller pour cacher la dégradation des carrières et la baisse du pouvoir d'achat et qui favorise toujours les mêmes. Dans le cadre contraint existant, par souci d'équité, le SNESUP-FSU défend l'examen national et transparent des dossiers par le CNU ainsi que des modalités d'attribution et un montant de prime identiques pour tous.

● LE SUIVI DE CARRIÈRE

Un dispositif boycotté par 75 % des collègues concernés en 2018.

Le SNESUP-FSU s'oppose au suivi de carrière des EC, et notamment à son caractère obligatoire et non confidentiel, ainsi qu'à toute utilisation de la modulation de service. Il dénonce l'absence de moyens donnés par le ministère aux établissements pour mettre en œuvre d'éventuelles recommandations des sections CNU et revendique plus de moyens pour l'amélioration des conditions d'exercice des EC tant en enseignement qu'en recherche.

Faites voter et votez pour les listes soutenues par le SNESUP-FSU pour montrer au gouvernement que le monde universitaire est attaché à la collégialité universitaire, à une gestion nationale des carrières et au principe de l'évaluation par les pairs. ■

Le SNESUP-FSU s'oppose fermement à la volonté de régression démocratique induite par la loi de « destruction » de la fonction publique et à tout excès de localisme.

Élections CNU : ce que défendront les candidats des listes portées ou soutenues par le SNESUP-FSU

Les élections au Conseil national des universités (CNU) se dérouleront au mois de septembre et tout début octobre (date limite de réception des votes le 14 octobre). Le CNU étant un élément clé du maintien du statut national des enseignants-chercheurs, le SNESUP-FSU est comme toujours fortement engagé dans ces élections.

par **MARIE-JO BELLOSTA** et **NATHALIE LEBRUN**,
secrétaires nationales, secteur SDP-CNU

Le SNESUP-FSU a déposé des listes en collèges A et B dans 39 sections, en collège B uniquement dans cinq sections, rassemblant des adhérents syndiqués et des sympathisants. Il soutient des listes intersyndicales dans quatre sections. Ce travail considérable a mobilisé de nombreux militants, ainsi que des personnels du siège, qui ont tenté de faire au mieux – compte tenu des forces disponibles au regard de la quantité de travail – le lien entre les coordinateurs des listes, les sections locales du SNESUP et la direction nationale, pour présenter des candidats portant les valeurs de notre syndicat. Les listes déposées au nom du SNESUP ont une base de profession de foi commune, exprimant ces valeurs partagées et les revendications qui seront portées*, avec en particulier les engagements qui suivent.

SUR LE FONCTIONNEMENT DES SECTIONS ET DES MEMBRES DU CNU

- Respecter et promouvoir un fonctionnement éthique, transparent et démocratique des sections CNU.
- Défendre au sein de la CP-CNU des règles de déontologie communes à l'ensemble des sections.
- Ne pas utiliser sa position d'élu à des fins personnelles.
- Mettre en débat et rendre publics les critères pris en compte dans l'examen des dossiers.
- Rédiger et diffuser des comptes-rendus permettant de prendre connaissance de l'activité des sections.

SUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'EXERCICE DU MÉTIER

- Mettre en débat des propositions concrètes pour promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, tenir compte des interruptions de carrière et veiller à la représentation des femmes dans les promotions.
- Veiller à la prise en compte des situations de handicap.
- Agir pour l'augmentation du contingent de congés de recherche ou de reconversion thématique.



Le dépouillement des votes aura lieu les 21 et 22 octobre au MESRI et les résultats seront publiés le 25 octobre.

SUR L'ANALYSE DES DOSSIERS ET LA DÉFENSE DES COLLÈGUES

- Défendre la prise en compte de l'ensemble des activités tout au long de la carrière de l'enseignant-chercheur (EC) : enseignement sous toutes ses formes, recherche y compris interdisciplinaire, diffusion des connaissances scientifiques, activités et responsabilités administratives, électives.
- Apprécier les activités à l'aune des moyens mis à disposition de l'EC sans prendre comme étalon les dossiers des collègues qui bénéficient de conditions exceptionnelles (chaire d'excellence, Idex, IUF...).
- Prendre en considération les conditions particulières d'exercice de toutes les missions des EC (IUT, sites délocalisés, isolement géographique ou thématique, etc.).
- Défendre la diversité des approches épistémologiques, théoriques, méthodologiques au sein des disciplines ; combattre toute normalisation des pratiques de recherche et des modes de diffusion des résultats ; défendre et promouvoir l'usage de la langue française.
- Défendre une analyse qualitative des dossiers et ne pas se cantonner à l'aspect bibliométrique quantitatif ni aux seules listes de publications reconnues par le HCERES.
- Refuser toute grille d'évaluation automatique sous forme de lettres ou chiffres.
- Conseiller les collègues qui le souhaitent lors de la constitution de leur dossier et les informer à l'issue de la session CNU dans le respect de la confidentialité des débats. ■

Ce travail considérable effectué par le SNESUP a mobilisé de nombreux militants et des personnels du siège, qui ont tenté de faire au mieux pour présenter des candidats portant les valeurs de notre syndicat.

* Retrouvez la profession de foi complète : www.snesup.fr/rubrique/elections-cnu-2019.